

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du
Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20241001_005

**Objet : AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ONF – CRÊTE DES
EPARGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre, à vingt heures, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 septembre 2024

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires.

Etaient présents (30) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes.

François JAMIN ; Dominique MOUSSA (P) ; Arnauld LECLAIR (P) ; Mickael WANHAMM ; Martine WINGER-GALTIÉ ; Alain BRIZION ; Jean-Paul BOLOT ; Christophe JOB ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY (P) ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Christelle ALEXANDRE ; Claude JAMIN ; ; Anne CORCELLUT ; Audrey OLLINGER ; Michel DOLADILLE ; Mickael ADAM ; Christian GIANNINI ; Yves BRIZION (P) ; Paul MOTA (S) ; Rémy MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Franck LÉGRAND ; Olivier LADOUCETTE (P).

Absents ayant donné pouvoir (8) : Jean-Luc PIERRE à Didier ALEXANDRE ; Danielle LEPRINCE donne pouvoir à Michel MARCHAND ; Marie-Astrid STRAUSS donne pouvoir à Jérôme STEIN ; Michel MAZZOLA donne pouvoir à Alain LABISSY ; Laurent JOYEUX donne pouvoir à Olivier LADOUCETTE, Jean-François MANGIN donne pouvoir à Arnaud LECLAIR ; Henri HUYNEN donne pouvoir à Yves BRIZION ; Xavier PIERSON donne pouvoir à Dominique MOUSSA

Absent excusés (6) ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Marie LIGNOT ; Samuel BORTOT ; Sylvie STRAUSS ; Cyril WARIN ; Stéphanie PERIN ;

Absents (3) : Sylvie PARIS ; Roger FABE ; Alain LAMBERT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de Communauté.
M. Franck LEGRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le président explique qu'il convient de prendre un avenant à la convention, AOS
« Autorisation d'occupation pour services d'intérêt général » reconduite par délibération le 27 septembre 2023.

L'autorisation d'occupation est consentie pour une durée de 17 ans, soit du 11/07/2021 jusqu'au 10/07/2038.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (30 voix pour + 8 pouvoirs pour – 38 voix délibératives).

- D'AUTORISER le président à signer l'avenant lié à la convention avec l'ONF**
- D'AUTORISER le président à signer tout document afférent à ce dossier**

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- *le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :*
- *que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.*